



Canton de Mézières-sur-Issoire.

Commune de Mortemart.

Situation : A 30 km au Nord-Ouest de Limoges, Mortemart est situé sur le C.D. 675 qui relie Rochechouart et Saint Junien, à Bellac.

Superficie : 111 ha.

Arrêtés d'inscription du 19 Juillet 1963 et du 20 Janvier 1981 (extension).

SITE INSCRIT DU BOURG DE MORTEMART

NATURE ET INTERET DU SITE

Le site de Mortemart comprend la zone bâtie du bourg et son environnement immédiat, dans la partie Nord. Il concerne au Sud une zone plus importante, les pentes des Monts de Blond offrant des points de vue plus vastes sur le bourg.

Au pied des coteaux, la vallée du Lama développe une zone humide qui aurait donné son nom au lieu (Morte Mario, Mortuomari, Mortuum mare). Les paysages sont agréables, mais ce qui fait la force du lieu, c'est le bâti, tel qu'il apparaît tout d'abord, ensemble homogène de grands toits de tuiles courbes dominés par le campanile en ardoises de l'église, et tel qu'on le découvre ensuite, surprenant par la taille des ensembles architecturaux.

Le château, dont la construction a débuté à la fin du Xème siècle présente surtout des restes du XIVème, comprenant une tour carrée et une tour ronde. Les douves, en partie conservées en eau, renforcent le caractère de château féodal.

Les bâtiments religieux paraissent aujourd'hui plus imposants que le château. De l'ancien Couvent des Carmes (hôtel Dieu), on peut admirer le corps de logis et les deux ailes, le portail d'entrée et les deux pavillons corniers.

L'ancien couvent et collège des Augustins, bâti également sur plan carré, abrité derrière de hauts murs n'est pas visible pour le promeneur. Son église, surmontée d'un clocher-campanile couvert d'ardoises, est aujourd'hui paroissiale.



L'ancien couvent des Carmes. (Ph. F. Binet.)

De l'activité commerciale et artisanale de Mortemart, très florissante (au XVIIIème surtout) témoignent les halles et quelques demeures bourgeoises, à l'architecture recherchée (maisons du Sénéchal, de Vendilhac, de Vendilhac-Villelonge).

La qualité d'ensemble du bâti et les efforts de restauration entrepris, mettent en valeur les bâtiments majeurs, en leur offrant un environnement de proximité homogène et sans fausse note.

L'espace libre à l'Est des anciens couvents, composé de prés, d'une pièce d'eau et d'alignements de grands chênes dégage d'amples perspectives, en accord avec l'échelle des bâtiments.

Parmi les éléments intéressants du site, il convient de mentionner la motte féodale située à l'Ouest du bourg, au Nord du C.D. 675, que les constructions viennent effleurer, bien

marquée par le relief et par un bouquet d'arbres.

EVOLUTION DU SITE

La partie ancienne du bourg est bien conservée. Protection au titre des sites et protections Monuments Historiques ultérieures se superposent.

La zone d'extension récente du bourg située au Nord- Nord-Est du bourg ne présente aucun intérêt architectural ni aucun rapport avec l'environnement du bourg. L'attention portée aux risques de covisibilité avec les monuments a cependant permis de ne pas nuire à la qualité du "vieux" bourg.

Par contre, les extensions situées à l'Est (zone artisanale au Nord du C.D.5 et petite zone d'habitation au Sud, en limite de site), bien que plus éloignées du bourg, nuisent à la perception de Mortemart en venant de Blond.





Le portail d'entrée de l'ancien couvent des Carmes. (Ph. F. Binet.)

PROPOSITIONS DE MISE EN VALEUR

Des efforts de plantation et d'aménagement des espaces extérieurs et des abords des entreprises, réalisés de manière concertée amélioreraient l'entrée Est du bourg.

Les monuments majeurs, exceptés l'église et le château en été, ne sont pas ouverts au public. La valeur architecturale et historique du

patrimoine de Mortemart mériterait que des informations soient données au visiteur. Un panneau de site, complété par des panneaux à proximité des monuments pourraient apporter les explications utiles.

La proximité du bourg de Montrol-Sénard, la qualité du bâti et des paysages justifient une extension de la protection au titre des sites, limitée à ces deux espaces architecturés forts (Mortemart et Montrol-Sénard) ou considérée dans l'ensemble des Monts de Blond auquel ces localités appartiennent.